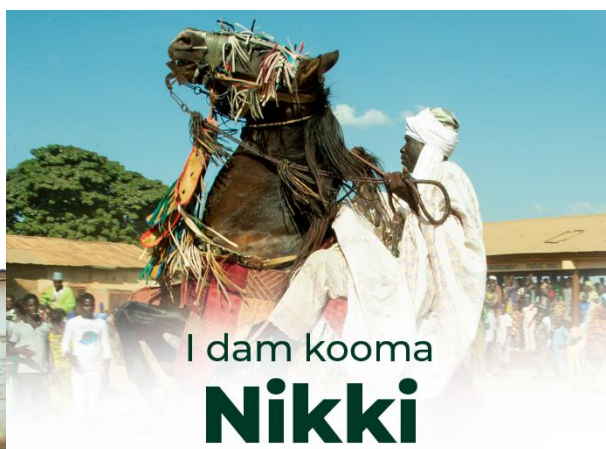




MAIRIE DE NIKKI
REPUBLICQUE DU BENIN



BP :02 Nikki
Mail : contact.nikki@mairie.bj
Site : <https://www.mairienikki.bj>



MONOGRAPHIE DE LA COMMUNE DE NIKKI



VISION DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE : « En 2028, Nikki est une destination touristique incontournable, une Commune bien aménagée, à forte production agricole et artisanale, à économie prospère et compétitive, où les populations ont un accès équitable aux services sociaux de base de qualité dans un environnement sain, sécurisé et bien géré »

Actualisée en mars 2026

SOMMAIRE

1.	PRESENTATION GENERALE	3
2.	RESPONSABLES ADMINISTRATIFS DE LA MAIRIE	3
3.	CARACTERISTIQUES PHYSIQUES DE LA COMMUNE	3
4.	POPULATION, ETHNIES ET RELIGIONS	4
5.	ORGANISATION DU POUVOIR TRADITIONNEL	6
6.	ORGANISATION ADMINISTRATIVE.....	7
7.	INFRASTRUCTURES SOCIALES ET ECONOMIQUES	9
8.	POTENTIALITES DE LA COMMUNE	9
9.	PARTENAIRES ET RELATIONS AVEC L'EXTERIEUR.....	10
10.	NIVEAU DE REALISATION DES CIBLES PRIORITAIRES DES ODD	11
11.	AXES PRIORITAIRES DU PDC 2024-2028.....	12
12.	PROBLEMES MAJEURS	13
13.	DEFIS ET ENJEUX	14
14.	BESOINS PRIORITAIRES DE LA COMMUNE	16
	CONCLUSION GENERALE.....	18
	CARTE D'AFFECTATION DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE NIKKI A L'HORIZON 2034	19

1. PRESENTATION GENERALE

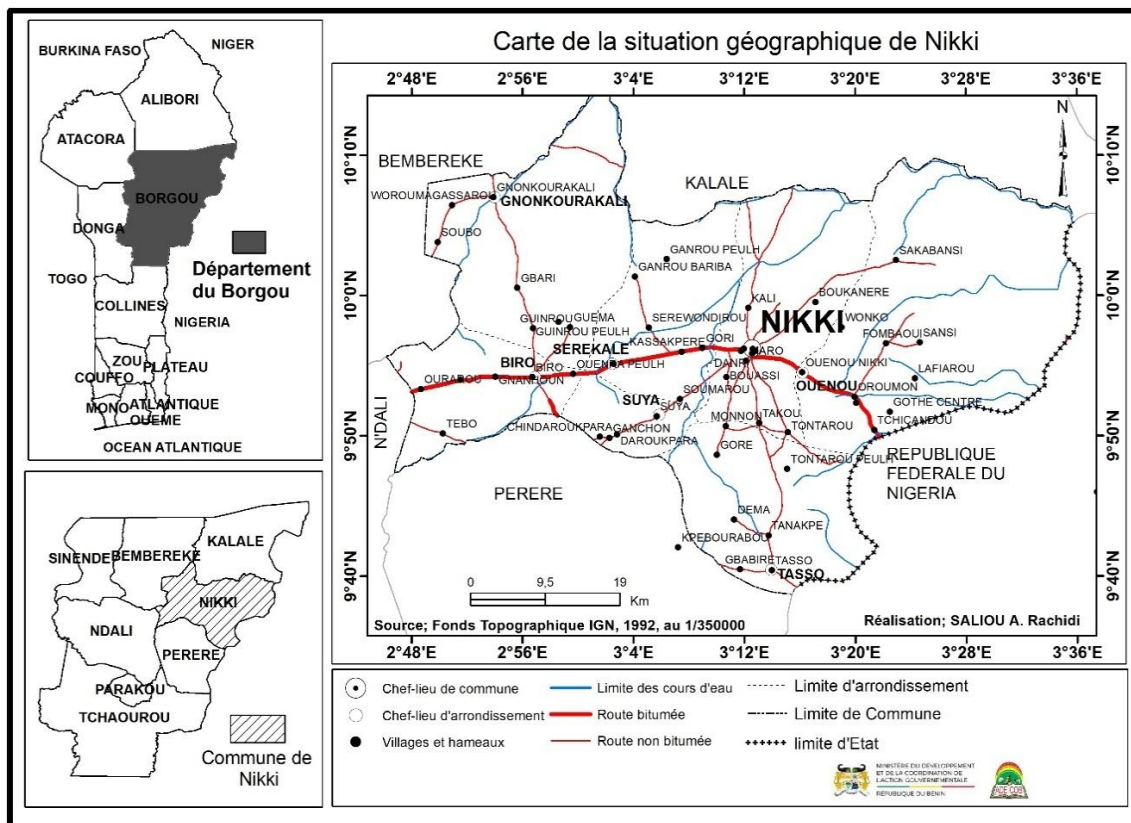
- ☞ **Nom officiel** : Commune de Nikki
- ☞ **Pays** : République du Bénin
- ☞ **Département** : Borgou (nord-est)
- ☞ **Statut** : Commune à statut intermédiaire
- ☞ **Latitude/Longitude** : environ 9.93 °N, 3.21 °E
- ☞ **Superficie** : environ 3 171 km²
- ☞ **Distance** : Environ 115 km au nord de Parakou (chef-lieu du département)
- ☞ **BP** : 02 Nikki
- ☞ **Tél.** : (229) 0197601706 / 0199027979
- ☞ **E-Mail**: contact.nikki@mairie.bj

2. RESPONSABLES ADMINISTRATIFS DE LA MAIRIE

Maire	Roland G. LAFIA JOSEPH	(229) 97601706 / 99027979 Email : roland.lafiajoseph@mairie.bj
1^{er} Adjoint	Bachirou G. SARIKI	(229) 0197894740 Email :
2^{ème} Adjointe	Gbèboussa BONI	(229) 0197137343 / 0195029014 Email :
Secrétaire Exécutif (S.E)	Térence A. L. KPASSELOKOHINTO	(229) 0197993969 Email : tkpasselokohinto@mairie.bj
Directeur Chargé de la Coopération	Roger E. AHOSSI	(229) 0197575149 Email : erahossi@mairie.bj

3. CARACTERISTIQUES PHYSIQUES DE LA COMMUNE

Superficie	3 172 km ²
Limites géographiques	<ul style="list-style-type: none">☞ Nord : commune de Kalalé☞ Sud : commune de Pèrèrè☞ Ouest : communes de Bembèrèké et N'Dali☞ Est : frontière avec la République du Nigéria
Relief	Relief principalement plat avec quelques élévations mineures (plaines et collines)
Cours d'eau	Bassin principal du fleuve Ouémé, Nikki dispose de plusieurs cours d'eau dont Tassiné à Gnonkourakali, Oly et Sora dans l'arrondissement de Nikki centre et des barrages/retenues d'eau de Sakabansi, Gbabire, Gnanhoun, Nikki, Gnonkourakali, Ganrou, Boucanèrè, Sansi, Fombawi, Ouénou, Ouroumon, Tontarou, Gbari et Biro.
Climat	Soudano-guinéen avec une saison de pluie (Avril à Octobre) et une saison sèche (mi-Octobre à mi-Avril) ; précipitations annuelles : environ 1100 à 1300 mm
Végétation	Savanes boisées, arborées et arbustives, forêts claires par endroit typique de la zone soudano-guinéenne



La Commune de Nikki couvre une superficie de 3 171 km² subdivisée en trois-cent-cinquante-neuf (359) agglomérations regroupées en quatre-vingt-dix (90) villages/quartiers de ville répartis dans sept (7) arrondissements ; à savoir : Gnonkourakali, Biro, Sèrékali, Suya, Nikki, Tasso et Ouénou. Les sept (7) arrondissements de la Commune et les différentes subdivisions administratives sont présentés dans le tableau suivant.

Arrondissements	Nombre de villages administratifs	Nombre d'agglomérations
Gnonkourakali	10	38
Biro	8	34
Suya	7	18
Sèrékali	12	45
Nikki	31	105
Tasso	10	54
Ouénou	12	65
Commune de Nikki	90	359

Source : SDAC Nikki, 2019

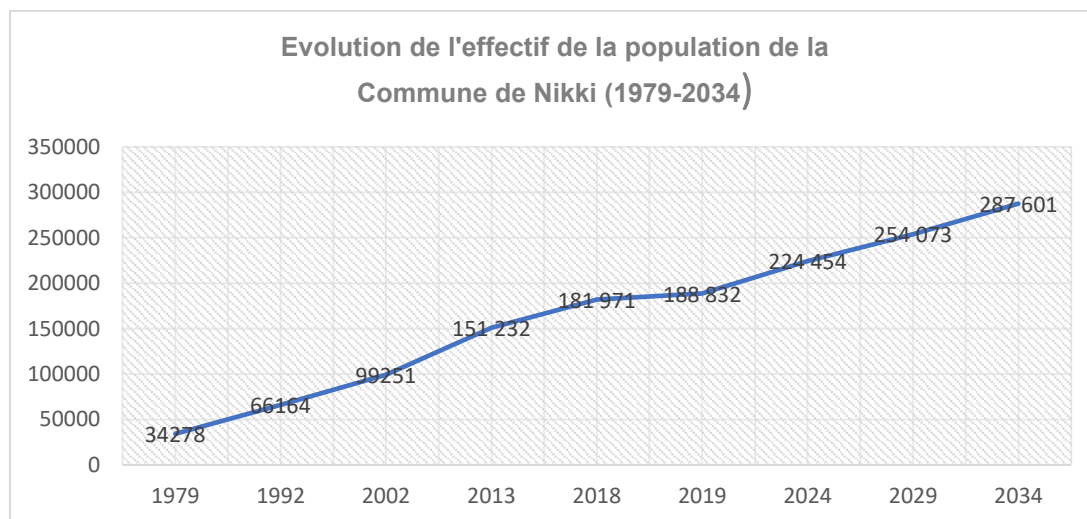
4. POPULATION, ETHNIES ET RELIGIONS

Le premier Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 1979 (RGPH1) avait évalué l'effectif de la population de la Commune de Nikki à 34 278 habitants. Cet effectif est passé à 66 164 habitants en 1992 (RGPH2), à 99 251 habitants en 2002 (RGPH3) soit un taux de croissance démographique de 3,8% entre 2002 et 2013 contre 4,1 % entre 1992 et 2002. Selon le dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH4) de 2013, la Commune de Nikki compte 151 232 habitants dont 75 339 hommes, soit 49,82% et 75 893 femmes, soit 50,18%.

Avec un taux d'accroissement démographique de 3,8% (RGPH4) en 2013 qui est plus élevé que la moyenne nationale qui est de 3,2%, les projections démographiques faites sur cette base estiment la population de Nikki à environ à 224 454 habitants en 2024 et à 287 601 habitants en 2034 (voir figure 1). Selon les indicateurs socio-démographiques les personnes vulnérables sont les enfants âgés de moins de 5 ans (20,7%), les personnes âgées de plus de 60 ans (2,4% de la population) et les personnes handicapées moins de 0,3 %.

La tranche de la population active (15 à 60 ans) est très importante et ceci pose le problème éternel du sous - emploi et de l'emploi.

L'évolution de l'effectif de la population de la Commune de Nikki de 1979 à 2034 se projette comme suit :



Source : RGPH4- Projections du consultant, tiré du SDAC Nikki 2019

Par ailleurs, la population de la Commune de Nikki est inégalement répartie sur l'ensemble du territoire. En effet, l'arrondissement de Nikki concentre près de 44% de l'effectif total de cette population, suivi des arrondissements de Sérékali, Ouénou et Tasso avec une proportion de 11% chacun. Les arrondissements de Gnonkouroukali, Biro, et Suya sont moins peuplés, comme l'indique la carte 6 ci-dessous.

Selon le RGPH4, la densité de la population de la Commune de Nikki est établie à 47 habitants/km². Elle varie d'un arrondissement à un autre de :

- 147 hbts/km² dans l'arrondissement de Nikki ;
- entre 45 hbts/km² et 60 hbts/km² dans les arrondissements de Biro, Sérékali et Suya ;
- entre 20 hbts/km² et 40 hbts/km² dans les arrondissements de Gnonkouroukali, Ouénou et Tasso.

De nos jours, une certaine dynamique démographique, joue énormément sur les migrations au sein de la Commune et fait évoluer certains centres ruraux et urbains en agissant ainsi sur l'effectif de leur population.

La Commune présente une population très jeune à plus des deux tiers. Cette jeunesse de la population est caractéristique d'une certaine disponibilité de main d'œuvre dans les emplois et par la même occasion met la question de l'éducation, de l'emploi des jeunes et de l'autonomisation des femmes au cœur des enjeux de développement de la Commune. L'homogénéité de la population en terme linguistique constitue un atout non négligeable dans la mise en œuvre des actions de développement.

Ethnies : Bariba (46%), Fulbé ou Peulh (40%), Dendi (5%) Yorouba (2,5%), Fon (1%), autres (4,5%)

Religions : Islam : (64,5%), Animisme et Autres (14,4%), Catholicisme (20%), Protestantisme (1,1%).

La répartition spatiale de la population de la Commune de Nikki et taille des ménages se présente comme ci-dessous.

Arrondissements	Nombre ménages	Total	Masculin	Féminin	Taille ménage
BIRO (05 villages administratifs)	1 522	12 650	6 235	6 415	8,3
GNONKOURAKALI (05 villages administratifs)	1 449	13 825	6 998	6 827	9,5
OUENOU (08 villages administratifs)	1 641	17 154	8 544	8 610	10,5
SEREKALE (06 villages administratifs)	1 627	15 804	7 882	7 922	9,7
SUYA (05 villages administratifs)	701	7 807	3 802	4 005	11,1
TASSO (07 villages administratifs)	1 806	17 883	8 792	9 091	9,9
NIKKI (06 Quartiers de ville et 10 villages administratifs)	7 957	66 109	33 086	33 023	8,3
COMMUNE DE NIKKI	16 703	151 232	75 339	75 893	9,1

Source : RGP4 (2013)

5. ORGANISATION DU POUVOIR TRADITIONNEL

La ville de Nikki occupe une place singulière dans l'histoire politique et culturelle du nord du Bénin. Capitale historique du royaume des Baatonu (Bariba), elle constitue depuis plusieurs siècles un centre majeur d'autorité traditionnelle, où se combinent pouvoir royal, institutions coutumières et structures communautaires profondément enracinées dans la culture locale.

Au sommet de cette organisation se trouve le Roi de Nikki, appelé **SINABOKO** (Empereur) de Nikki, Roi Suprême de tous les rois du Baru Tem qui s'étend sur 17 communes du nord bénin (Borgou-Alibori et les 2KP), dépositaire de l'autorité morale, spirituelle et culturelle du royaume. Gardien des traditions, des coutumes et de l'identité du peuple Baatonu, le souverain joue un rôle central dans la régulation sociale, la médiation des conflits et la préservation de l'harmonie communautaire. Le SINABOKO est assisté de la Reine-Mère appelée **GNONKOGUI** et de ses trente-et-un ministres qui organisent chaque vendredi leur conseil hebdomadaire pour la prise des grandes décisions qui impactent tout l'empire. Son pouvoir, essentiellement symbolique et culturel dans le contexte institutionnel actuel, demeure fortement respecté par les populations.

Autour du roi s'articule une organisation hiérarchisée composée de dignitaires, de chefs traditionnels et de responsables coutumiers qui participent à la gestion des affaires du royaume. Ces autorités traditionnelles assurent notamment la transmission des valeurs culturelles, la gestion des rites et des cérémonies, ainsi que l'encadrement des communautés à la base.

Parmi ces institutions figurent les chefs de lignages, chefs de quartiers et notables, qui jouent un rôle essentiel dans la médiation sociale et la gestion des affaires communautaires. Ils constituent des relais entre la population et l'autorité royale, contribuant ainsi à maintenir la cohésion sociale et l'ordre traditionnel.

L'organisation du pouvoir traditionnel à Nikki se manifeste de manière particulièrement visible lors de la grande fête culturelle de Gaani, célébration annuelle qui symbolise l'unité du royaume et le renouvellement de l'autorité royale. Cet événement majeur rassemble les princes, les dignitaires, les cavaliers traditionnels et les communautés venues de toute la région pour réaffirmer leur attachement aux valeurs ancestrales.

Ainsi, à Nikki, le pouvoir traditionnel ne se limite pas à une simple structure coutumière : il constitue un véritable socle d'identité, de régulation sociale et de cohésion communautaire, qui continue d'influencer la vie sociale, culturelle et symbolique de la commune.

Une bonne collaboration existe entre l'administration communale et la Cour Impériale dans la mise en œuvre des grands projets de développement, l'organisation de la Gaani et autres règlements de conflits sociaux.



L'empereur de Nikki
SERO TOROU TOUKO SARI



Le Premier ministre
SINADOUNWIROU



La Reine Mère :
GNON KOGUI



QUELQUES IMAGES DE LA GAANI 2025

6. ORGANISATION ADMINISTRATIVE

La commune de Nikki s'inscrit pleinement dans l'architecture institutionnelle de la décentralisation au Bénin, telle qu'encadrée par le Loi n°2021-14 du 20 décembre 2021 portant Code de l'administration territoriale en République du Bénin. Ce cadre juridique définit l'organisation, les compétences et le fonctionnement des collectivités territoriales afin de rapprocher l'administration des citoyens et de promouvoir un développement local participatif et durable.

Au niveau communal, l'organe délibérant est le Conseil communal, composé de **29 conseillers dont 2 femmes**, élus au suffrage universel pour un mandat de **7 ans** ans. Véritable instance de décision locale, le Conseil communal délibère sur les grandes orientations du développement de la commune, adopte le budget communal, approuve les plans et programmes de développement et veille à la gestion efficiente des ressources publiques locales.

À la tête de l'exécutif communal se trouve le Maire. Il incarne l'autorité administrative locale et assure la mise en œuvre des décisions du Conseil communal. Le Maire est à la fois chef de l'administration communale et représentant de la commune, chargé de la coordination des services municipaux, de la gestion du patrimoine communal, de la planification du développement local et de la promotion de la participation citoyenne. Le Maire est assisté dans ses fonctions par 2 adjoints au maire, qui contribuent à la gestion des affaires communales et assurent le suivi de certains secteurs d'activités en fonction des délégations qui leur sont confiées.

Sur le plan administratif et technique, la commune s'appuie sur une administration communale structurée, placée sous la responsabilité du Secrétaire Exécutif, principal animateur de l'administration municipale. Celui-ci, ordonnateur du budget communal, coordonne les différentes directions techniques de la mairie, veille à l'exécution des décisions du Conseil communal et garantit le bon fonctionnement des services publics locaux.

Pour assurer une meilleure proximité avec les populations, la commune de Nikki est subdivisée en 7 arrondissements, chacun dirigé par un Chef d'arrondissement, assisté d'un conseil d'arrondissement et d'un secrétaire Administratif d'arrondissement (SAA). Ces entités déconcentrées constituent des relais essentiels entre l'administration communale et les communautés locales, facilitant ainsi la gestion participative du développement.

Par ailleurs, l'organisation administrative de la commune repose sur plusieurs Directions techniques sectoriels (planification et développement local, affaires domaniales et environnementales, affaires sociales, état civil, finances locales, etc.) qui contribuent à la mise en œuvre des politiques publiques au niveau local.

Ainsi structurée, l'administration communale de Nikki constitue un instrument stratégique de gouvernance locale, orienté vers la promotion d'un développement inclusif, la transparence dans la gestion publique et l'amélioration continue des conditions de vie des populations. Elle incarne l'ambition de la décentralisation béninoise : bâtir des collectivités territoriales fortes, responsables et résolument engagées au service du bien-être des citoyens.



L'exécutif communal 2026 – 2033 et le
Préfet



Lancement du Match de 1er août



Salutation des élus présents
à la fête du 1er août



Reconnaissance du conseil communal des enfants par le Maire



Allocution du Maire au lancement de la politique nationale de santé communautaire à Nikki



Séance de travail du Maire avec les jeunes de la commune

7. INFRASTRUCTURES SOCIALES ET ECONOMIQUES

La commune de Nikki dispose d'un ensemble d'infrastructures sociales et économiques qui jouent un rôle essentiel dans l'amélioration des conditions de vie des populations et dans la dynamisation de l'économie locale.

Infrastructures d'éducation	164 écoles maternelles et primaires, 10 Collèges d'enseignement Général, 25 centres d'alphabétisation, 1 circonscription scolaire,
Infrastructures de santé	1 hôpital de zone, 1 centre de santé communal, 5 centres de santé d'arrondissement, 1 centre de traitement anti-lèpre, 8 unités villageoises de santé, 01 pharmacie, 1 Guichet Unique de Protection Sociale
Infrastructures de communication	1 bureau des PTT, téléphone numérisé (installation du câble optique), 03 réseaux GSM, Internet
Infrastructures de transport	3 gares routières, 69 km de pistes secondaires, 82 Km de routes bitumées
Infrastructures financières	1 recette du trésor public, 1 centre des impôts des petites entreprises, 1 poste des douanes, 3 Structures de microfinance, 4 ONG chargées de micro-crédits,
Infrastructures de commerce	17 Marchés importants (dont ceux de Nikki, Biro et Tanakpé) et marchés à bétail (Ouenra, Biro et Sakabansi),
Infrastructures de sécurité	5 commissariats de police républicaine dont 01 frontalier, 1 Unité Spéciale de Surveillance des Frontières, 1 Cantonnement des Eaux et Forêts et 1 camp militaire,
Infrastructures d'accueil	3 hôtels, 2 auberges et des buvettes/restaurants
Infrastructures de loisirs	08 Centres des jeunes

Malgré ces acquis, la commune de Nikki continue de nourrir l'ambition de renforcer et moderniser ses infrastructures sociales et économiques, afin de soutenir davantage le développement local et d'offrir à ses populations un cadre de vie toujours plus favorable à l'épanouissement et à la prospérité.

8. POTENTIALITES DE LA COMMUNE

La commune de Nikki dispose d'importantes potentialités qui constituent de véritables leviers pour son développement économique, culturel et touristique. Située dans une zone agro-pastorale favorable, la commune bénéficie de vastes terres cultivables propices à la production agricole, notamment pour les cultures vivrières telles que le maïs, le sorgho, le mil, l'igname et le riz, ainsi que pour certaines cultures

de rente. L'élevage, particulièrement celui des bovins, ovins et caprins, représente également une activité économique majeure, favorisée par la présence d'importants espaces pastoraux. Le tableau ci-dessous fait la synthèse de quelques potentialités de la Commune.

Ressources agricoles	coton, anacarde, riz, soja, maïs, igname, mil, sorgho, manioc.
Ressources en élevage	Bovins, volaille, caprins, ovins, porcins
Ressources halieutiques	Pêche traditionnelle,
Produits d'exportation	Coton, soja, noix de cajou, noix de karité et manioc
Ressources minières	Non encore identifiées, mais présence de granite de très excellente qualité
Industrie et transformation	Usine d'égrenage de coton (BENIN-COTON) d'une capacité de plus de 60 000 tonnes par an ; Transformation du manioc en gari et tapioca, Transformation des noix de karité en beurre, Transformation du soja en fromage,
Environnement	Existence de grands espaces verts inexploités et cultivables et de nombreux cours d'eau
Culture et tourisme	Existence de sites et attraits touristiques, existence d'un musée, Manifestations culturelles et des festivals (fête traditionnelle annuelle de la Gaani, Festival International des Films Identitaires et Solidaires de Nikki (FestIFIS, ...),
Autres domaines porteurs	Commerce, sylviculture, artisanat (Tissage, poterie, ferronnerie) transformation de produits agricoles
Vie Associative	Existence de l'UCP (Union communale des producteurs), et de ses démembrements qui sont les GV (Groupements Villageois), les GF (Groupements Féminins), les différentes associations (de femmes, de jeunes, etc.), le Collectif des artisans

9. PARTENAIRES ET RELATIONS AVEC L'EXTERIEUR

La commune de Nikki entretient des relations de coopération et de partenariat avec plusieurs acteurs institutionnels, techniques et financiers, dans le but de soutenir son développement local et d'améliorer les conditions de vie de ses populations. Ces partenariats s'inscrivent dans la dynamique de la décentralisation et de la coopération territoriale promue par l'État béninois.

Au niveau national, la commune collabore étroitement avec les services déconcentrés de l'État, les ministères sectoriels ainsi que diverses agences gouvernementales qui accompagnent la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines tels que l'éducation, la santé, l'agriculture, l'environnement et les infrastructures.

La commune bénéficie également de l'appui de plusieurs partenaires techniques et financiers, notamment des programmes de développement, des organisations non gouvernementales et des institutions de coopération internationale, qui interviennent dans des secteurs clés comme la sécurité alimentaire, la résilience climatique, la gouvernance locale, la promotion de l'entrepreneuriat et la cohésion sociale.

On peut citer des projets et programmes sur financement de l'état ou d'organisations internationales comme la Coopération Suisse, l'UNICEF, le PNUD, l'USAID, la SNV, l'Union Européenne, la Coopération allemande (GIZ) l'AFD, etc...).

NIKKI est membre de l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB), de l'AIMF (Association Internationale des Maires Francophones), de l'ADECOB (Association pour le Développement des Communes du Borgou) et de l'ACFB (Association des Communes Frontalières du Bénin).

Par ailleurs, la commune de Nikki a entrepris de nombreuses démarches pour des relations de collaboration avec d'autres collectivités territoriales, au niveau international, dans le cadre de la coopération décentralisée. Pour l'instant, **aucun partenariat durable enregistré** pour le partage d'expériences, le renforcement des capacités institutionnelles et la mobilisation de ressources pour le développement local.

10. NIVEAU DE REALISATION DES CIBLES PRIORITAIRES DES ODD

Après la conceptualisation, la priorisation des cibles ODD et le costing des cibles prioritaires, le processus de mise en œuvre de l'Agenda 2030 a eu un ancrage au niveau local et une forte adhésion des collectivités locales. Ainsi, la Commune de Nikki, a retenu en fonction de son contexte et de sa problématique de développement, dix (10) cibles prioritaires sur les 49 retenues par le Bénin dans le cadre d'une démarche de spatialisation des cibles des ODD, initiée et conduite par la Direction Générale de la Coordination et du Suivi des ODD (DGCS/ODD) du Ministère en charge du développement en 2019.

En 2022, soit trois ans après cette priorisation, la Commune de Nikki a réalisé une évaluation du niveau de mise en œuvre des ODD à travers un Examen Local Volontaire (ELV), avec l'accompagnement technique de la DGCS ODD et l'appui financier du PNUD. Au terme de l'évaluation, les trois dimensions qui induisent concomitamment la durabilité du développement (social-économique-environnemental) ont été examinées. Il ressort de cette analyse que :

Dans la dimension sociale : Malgré les multiples efforts réalisés par la Commune, l'état et les PTF dans le domaine social, beaucoup de choses restent encore à faire et de façon urgente (**AGIR**) dans les secteurs de Lutte contre la pauvreté ; l'usage de l'eau ; l'alimentation ; l'accès à l'énergie ; l'accès aux services de santé ; la sécurité ; l'enseignement supérieur et le genre.

Quant aux domaines de l'accès à l'eau potable ; la santé globale ; la santé maternelle et infantile et l'éducation de base, les efforts fournis sont appréciables et à **PÉRENNISER** pour le bonheur de la population de la Commune de Nikki.

THÈME	Pondération	Performance	Priorité
Lutte contre la pauvreté	3	6	Agir
Accès à l'eau potable	3	7	Pérenniser
Usages de l'eau	3	6	Agir
Alimentation	2	6	Agir
Accès à l'énergie	3	5	Agir
Santé globale	3	7	Pérenniser
Accès aux services de santé	3	6	Agir
Santé maternelle et infantile	3	7	Pérenniser
Sécurité	3	5	Agir
Éducation de base	3	7	Pérenniser
Éducation supérieure	3	5	Agir
Genre	2	6	Agir

Source : Rapport ELV Nikki, 2023

THÈME	Pondération	Performance	Priorité
Connaissance des écosystèmes	1	4	Enjeux long terme
Biodiversité	2	3	Agir
Écosystèmes continentaux	3	3	Réagir
Sols	3	4	Réagir
Restauration	3	5	Agir
Ressources	3	5	Agir
Extrants	2	4	Agir
Polluants globaux	2	3	Agir
Changements climatiques	3	4	Réagir

Source : Rapport ELV Nikki, 2023

Dans la dimension économique : Les domaines de la consommation responsable ; la viabilité économique ; l'accès à l'emploi ; l'entrepreneuriat et les modèles économiques nécessitent des interventions urgentes (**AGIR**).

Par contre dans les domaines de la production responsable ; les richesses et prospérités et la production de richesse, il faut des actions très urgentes (**RÉAGIR**) dans les 7 prochaines années pour atteindre les objectifs. Aussi, les domaines de l'industrialisation durable et les conditions de travail se révèlent être des **ENJEUX A LONG TERME**.

Dans la dimension écologique : les domaines de la préservation de la biodiversité ; la restauration des sols ; les ressources ; la gestion des extrants et des polluants globaux nécessitent des interventions urgentes (**AGIR**).

Par contre dans les domaines des écosystèmes continentaux ; des sols et des Changements climatiques, il faut des actions très urgentes (**RÉAGIR**) dans les 7 prochaines années pour atteindre les objectifs visés.

Le domaine de la connaissance des écosystèmes est quant à lui un **ENJEU LONG TERME**.

THÈME	Pondération	Performance	Priorité
Production responsable	3	4	Réagir
Industrialisation durable	1	3	Enjeux long terme
Consommation responsable	2	4	Agir
Viabilité économique	3	5	Agir
Accès à l'emploi	3	5	Agir
Conditions de travail	1	4	Enjeux long terme
Richesses et prospérité	3	4	Réagir
Production de richesse	3	4	Réagir
Entrepreneuriat	3	5	Agir
Modèles économiques	3	5	Agir

Source : Rapport ELV Nikki, 2023

Il ressort globalement qu'au niveau de la dimension sociale, les efforts fournis rendent la situation **satisfaisante**. La dimension écologique présente une situation **problématique**. La dimension économique est dans une situation **perfectible**.

Pour atteindre les objectifs fixés, l'administration communale pourrait mettre en place un mécanisme de veille et de suivi des actions concourant à la réalisation des cibles.

11. AXES PRIORITAIRES DU PDC 2024-2028

Tableau synthèse des forces, faiblesses, opportunités et menaces

FORCES	FAIBLESSES
<ol style="list-style-type: none"> Existence de la volonté politique locale Existence d'un (01) hôpital de Zone, d'un (01) centre de santé communale, de huit (8) centres de santé d'arrondissement, de quinze 	<ol style="list-style-type: none"> Faible indice de gouvernance locale Répartition et accès inégal des infrastructures sociocommunautaires (salle de classe, bibliothèque, laboratoire, salle informatique, centre de santé, point

<p>(15) dispensaires, de sept (7) maternités et d'une (1) officine pharmaceutique</p> <p>3. Existence des FPMH, BF, des AEV et PEA ;</p> <p>4. Ville historique célèbre avec l'organisation annuelle de la fête de la Gaani</p> <p>5. Existence des plans/cours d'eau et des terres cultivables</p>	<p>d'eau potable, etc....) sur le territoire communal ;</p> <p>Faible taux de mobilisation des ressources du fait de la non-vivacité de l'économie locale</p> <p>3. Faible niveau d'aménagement du cadre de vie communal</p> <p>4. Faible valorisation des potentialités touristiques de la Commune</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>1. Existence des PTF et ONG accompagnant les cantines scolaires, le parrainage des enfants, l'octroi des fournitures scolaires et l'organisation des cours de renforcement.</p> <p>2. Volonté de l'État pour des investissements ;</p> <p>3. Volonté du gouvernement d'améliorer l'accès à l'eau potable aux populations ;</p> <p>4. Existence de PTF (ProAgri, PADéFA-ENA, ProPFR, ProSol, COSO, Guichet Sahel, ACMA3, PDIEM3, PADIAP, etc...) ;</p> <p>5. Proximité avec le Nigéria</p>	<p>1. Menace terroriste ;</p> <p>2. Ingérence du politique dans la gestion du personnel soignant et enseignant ;</p> <p>3. Risque de contamination des nappes phréatiques ; pandémie (choléras, maladies hydriques) ;</p> <p>4. L'influence de la religion musulmane dans les pratiques ancestrales</p> <p>5. Effets des changements climatiques avec impact important sur la pluviométrie, le régime des saisons, le tarissement des rivières et points d'eau ;</p>

Source : Données d'enquêtes PDC4 Nikki, 2022

12. PROBLEMES MAJEURS

Les problèmes majeurs du développement de la Commune de Nikki tels qu'identifiés par les acteurs communaux se présentent comme suit :

- ☞ Faible indice de gouvernance locale ;
- ☞ Difficulté d'accès des hommes et des femmes de la Commune, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aux ressources économiques, aux services sociaux de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété ;
- ☞ Faible productivité agricole et des revenus des petits producteurs, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs ;
- ☞ Faible niveau de mobilisation des ressources propres ;
- ☞ Faible aménagement du territoire et assainissement du cadre de vie ;
- ☞ Mauvaise gestion des ressources forestières et minières
- ☞ Faible valorisation des potentialités touristiques de la Commune ;
- ☞ Taux élevé de mortalité maternelle et de mortalité due à des maladies non transmissibles et mentales ;
- ☞ Taux élevé de déperdition scolaire chez les filles et les garçons dans l'enseignement primaire et secondaire ;
- ☞ Taux de chômage et de sous-emploi élevé et développement des vices y afférents (délinquance juvénile et incivisme) ;
- ☞ Inégal accès des filles et des garçons, notamment les personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable à l'éducation ;
- ☞ Difficulté d'accès à l'eau potable pour tous et gestion peu efficace de l'existant ;
- ☞ Insécurité grandissante dans la Commune et les menaces terroristes ;
- ☞ Impraticabilité des routes et pistes, en toutes saisons ;

☞ Insalubrité de la Commune.

13. DEFIS ET ENJEUX

Pour booster son développement, la Commune de Nikki se doit de relever un certain nombre de défis définis par les acteurs lors des différentes séances de diagnostic. Il s'agit notamment de :

- ✚ Faire en sorte que tous les hommes et les femmes de la Commune, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques, aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété ;
- ✚ Doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs ;
- ✚ Réduire le taux de mortalité maternelle en dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes ;
- ✚ Assurer l'accès de tous à des services et soins de santé sexuelle et reproductive ;
- ✚ Faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire de qualité ;
- ✚ Augmenter nettement le nombre des jeunes disposant des compétences nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.
- ✚ Éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle ;
- ✚ Faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements ;
- ✚ Assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux ;
- ✚ Assurer à la population la quiétude et la sécurité des personnes et des biens sous toutes ses formes ;
- ✚ Réduire l'impraticabilité des routes et pistes de la Commune ;
- ✚ Faire de Nikki une Commune propre, bien aménagée et assainie
- ✚ Renforcer la gouvernance participative locale et l'équité ;
- ✚ Accroître le niveau de mobilisation des ressources.

Pour y parvenir, certains enjeux sont à prendre en compte. Il s'agit de :

1. La performance de la gouvernance communale ;
2. L'accès équitable de tous aux services sociaux de base ;
3. Le développement des activités économiques ;
4. L'accroissement du niveau de mobilisation des ressources propres ;
5. L'assainissement du cadre de vie ;
6. La gestion durable des ressources naturelles ;
7. Le développement des activités touristiques ;
8. La promotion de l'emploi et de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes ;
9. La réduction des inégalités dans tous les domaines ;
10. La sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire communal.

Synthèse des axes prioritaires du PDC4

Vision :
En 2028, Nikki est une destination touristique incontournable, une Commune bien aménagée, à forte production agricole et artisanale, à économie prospère et compétitive, où les populations ont un accès équitable aux services sociaux de base de qualité dans un environnement sain, sécurisé et bien géré.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

OS 1 : Renforcer la gouvernance locale en tirant profit de l'existence de PTF

OS 2 : Renforcer de l'accès des populations aux services sociaux de base en tirant profit de la volonté de l'État pour des investissements ;

OS 3 : Développer l'économie locale et améliorer le niveau de mobilisation des ressources propres en tirant profit de la proximité avec le Nigéria ;

OS 4 : Améliorer le cadre de vie et la gestion durable des ressources naturelles en tirant profit de la volonté de l'État pour des investissements et de

OS 5 : Développer les potentialités touristiques et culturelles de la commune en tirant profit de la volonté de l'État pour des investissements

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

1. Améliorer la performance globale de l'administration communale ;
 2. Renforcer le système de coopération et de partenariat.

1. Améliorer l'accès des populations aux soins et services de santé ;
2. Améliorer les performances et le niveau des infrastructures dans le secteur des enseignements maternel, primaire, secondaire et de l'alphabétisation ;
3. Améliorer l'accès des populations à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement de base ;
4. Améliorer l'accès des populations à la protection sociale
5. Aménager de façon durable le réseau routier de la commune ;
6. Améliorer l'accès des populations aux énergies électriques et renouvelables ;
7. Renforcer les activités/initiatives culturelles, sportives et de jeunesse ;
8. Renforcer les capacités des jeunes et des femmes en entrepreneuriat et en employabilité ;
9. Améliorer l'accès des populations à

1. Améliorer la production agricole dans les filières prioritaires retenues
2. Améliorer la production animale et l'organisation de la transhumance ;
3. Développer les activités de pêche durable et des Activités Génératrices de Revenus (AGR) autour des points d'eau et basfonds
4. Améliorer les conditions de conservation, de transformation et de commercialisation des produits agricoles ;
5. Renforcer les PME/PMI, les AGR, les unités industrielles et l'artisanat ;
6. Améliorer le niveau d'équipement des infrastructures économiques et marchandes et

1. Développer les pôles urbains ;
2. Aménager l'espace rural de la Commune ;
3. Gérer durablement les ressources forestières et minières ;

1. Valoriser les potentialités touristiques et accroître les capacités d'accueil de la Commune

Mécanisme de mise en œuvre et de suivi-évaluation du PDC

14. BESOINS PRIORITAIRES DE LA COMMUNE

Domaines	Besoins prioritaires
Besoins sociaux	<ol style="list-style-type: none"> 1. Construction et équipement de nouvelles salles de classes dans les écoles maternelles, primaires et secondaires ; 2. Renforcement et équipement des centres de santé et formations sanitaires ; 3. Amélioration de l'accès à l'eau potable à travers la réalisation de forages. 4. Mise en place de programmes d'appui aux personnes vulnérables (femmes, enfants, personnes âgées et personnes handicapées).
Besoins en infrastructures de transport	<ol style="list-style-type: none"> 1. Aménagement des principales routes reliant les arrondissements au chef lieu de la commune et autres localités ; 2. Réhabilitation et entretien régulier des pistes rurales ; 3. Construction d'une gare routière moderne ; 4. Réalisation d'ouvrages de franchissement (ponts et dalots) dans les zones enclavées.
Besoins économiques	<ol style="list-style-type: none"> 1. Modernisation et extension des grands marchés communaux (Nikki centre, Biro, Tanakpé,) ; 2. Aménagement des basfonds et retenues d'eau pour la riziculture et le maraichage 3. Mise en place d'unités de transformation des produits agricoles ; 4. Création de zones d'activités économiques pour les entrepreneurs.
Culture et tourisme	<ol style="list-style-type: none"> 1. Valorisation et aménagement des sites historiques et culturels ; 2. Développement d'infrastructures touristiques autour de la fête traditionnelle de Gaani ; 3. Création d'un centre culturel et touristique communal ; 4. Promotion du patrimoine culturel et des manifestations traditionnelles.
Environnement et assainissement	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mise en place d'un système moderne de gestion des déchets ; 2. Construction d'infrastructures de drainage des eaux pluviales ; 3. Organisation d'actions de reboisement et de protection de l'environnement ; 4. Sensibilisation des populations aux bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement.
Jeunesse et sports	<ol style="list-style-type: none"> 1. Construction et réhabilitation de terrains de sports dans les arrondissements ; 2. Réhabilitation et équipement des centres des jeunes et des Loisirs ; Aménagement d'espaces de loisirs pour les jeunes dans les villages ; 3. Organisation régulière d'activités sportives et culturelles pour la jeunesse.
Sécurité	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcement des infrastructures et équipements des unités de sécurité ; 2. Installation de systèmes d'éclairage public dans les zones stratégiques ; 3. Mise en place de mécanismes communautaires de prévention des conflits ; 4. Renforcement de la collaboration entre les populations et les forces de sécurité.

Développement administratif	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcement des capacités de l'administration communale. 2. Mobilisation des ressources internes et externes à travers la mobilisation de partenariats techniques et financiers ; 3. Promotion de projets de résilience face aux changements climatiques 4. Mise en œuvre de projets structurants pour le développement économique local.
-----------------------------	--

Au regard de tous les besoins de la Commune de Nikki, 5 besoins prioritaires et stratégiques sont proposés par Nikki dans le cadre du projet de coopération décentralisée. Il s'agit de :

Domaine prioritaire	Besoin stratégique pour Nikki
<i>Gouvernance locale et modernisation de l'administration communale</i>	Renforcement des capacités de l'administration communale et digitalisation des services (RFU, gestion administrative et financière, planification locale, redevabilité).
<i>Développement économique local</i>	Mobilisation des ressources internes et externes.
<i>Assainissement et gestion environnementale</i>	Mise en place d'un système moderne de gestion des déchets et amélioration de l'assainissement urbain.
<i>Jeunesse, formation et insertion socio-professionnelle</i>	Création/construction d'une salle polyvalente pour le développement des activités de jeunesse.
<i>Culture et tourisme</i>	Valorisation du patrimoine culturel et touristique de Nikki et développement d'infrastructures touristiques autour de la fête de Gaani.

CONCLUSION GENERALE

Au terme de cette monographie, il apparaît clairement que la Commune de Nikki constitue un territoire riche d'histoire, de traditions et de potentialités. Capitale historique du royaume Baatonu et haut lieu de rayonnement culturel au Bénin, Nikki se distingue par la vitalité de ses institutions traditionnelles, la richesse de son patrimoine culturel et l'engagement de ses populations dans la dynamique de développement local.

L'analyse des différentes dimensions géographique, démographique, socioéconomique, administrative et culturelle, met en évidence les atouts importants dont dispose la commune, notamment dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, du commerce et du tourisme culturel. Des événements majeurs tels que la célébration annuelle de la Gaani illustre parfaitement la capacité de Nikki à mobiliser son patrimoine culturel comme levier de rayonnement et de développement.

Toutefois, comme de nombreuses collectivités territoriales en pleine mutation, la commune reste confrontée à plusieurs défis, notamment en matière d'infrastructures, d'accès aux services sociaux de base, de développement économique local, d'assainissement et de création d'opportunités pour la jeunesse. Ces défis appellent à une mobilisation accrue des ressources locales, à un renforcement de la gouvernance communale et à la consolidation des partenariats avec les acteurs nationaux et internationaux.

Dans cette perspective, la commune de Nikki nourrit l'ambition de valoriser pleinement ses potentialités afin de promouvoir un développement harmonieux, inclusif et durable. Grâce à la synergie entre les autorités communales, les autorités traditionnelles, les partenaires techniques et financiers et les populations, Nikki dispose des atouts nécessaires pour renforcer son attractivité et s'affirmer davantage comme un pôle culturel, économique et touristique majeur dans le département du Borgou et au-delà.

Ainsi, cette monographie se veut non seulement un outil de connaissance et de valorisation du territoire communal, mais également un **instrument d'orientation stratégique** pour la planification du développement local et la mobilisation de nouveaux partenariats au service du bien-être des populations.

CARTE D'AFFECTATION DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE NIKKI A L'HORIZON 2034

